

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - B.P. 09
76910 CRIEL SUR MER

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 10 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 juillet, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 27 juin 2019, se sont réunis salle « scène municipale l'AbrisBus » à Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Pierre VIGREUX, Président du Syndicat.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 juin 2019, celle-ci a été reportée au 10 juillet. Les membres du Comité Syndical peuvent délibérer valablement sans condition de quorum.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	28	32

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	22	11

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	27	30

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	21	10

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	28	32

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	22	10

Etaient présents : Pierre VIGREUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) M.RATEL, S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) D.TELLIER (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) C.SAGER (Canehan) F.WALET (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend - services AEP et ANC) M.MARTIN (Flocques) M.HAESAERT M. DEBURE (Fresnoy-Folny) C POMMIER, C DUCHOSSOY (S) (Incheville) J. LECOURT (Londinières) S.GOSSET (Longroy) F.DRUINE, S.VARIN (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) R. MAUBERT (Millebosc) D. BLANCHE (Monchy-sur-Eu) J.BEAUVAL (S) (Petit-Caux) R.GROUT, (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN, F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu) J.HALLIER, (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléés : J.MARCHETTI (Incheville) G.FECAMP (Petit-Caux)

Absents ayant donné pouvoir : D.DUBUC à M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), D.HOUZELLE à M.RENOIRE (Bazinval) L.PIQUET à B.DUNET (Douvrend - services AEP et ANC) M. DUMONCHEL à J. LECOURT (Londinières)

Absents excusés : J.BLONDEL (Baromesnil), A. BRIERE, O.BOINET (Beauchamps-service AEP), C.LARCHEVEQUE, R.LECONTE (Bellengreville) D.DECLERCQ, (Canehan) A.TROUJESSIN, J.C.RAGUET (Criel-sur-mer) R.GAUDRY (Cuverville-sur-Yères) L.FOSSE, A.GRENIER (Etalondes) G.DENEUFVE, R.DESBIENDRAS (Eu) E. FACQUES (Flocques) E.LANNEL C.JOLY (Guerville) S.DUBUC, C.BOSCHER (Les Ifs) A.BOISSAY (Longroy) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.DUMONT (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER, D.DELESTREES (Puisenval) M.FROMENTIN (St-Martin-le-Gaillard) D.ROCHE, M.DELAPORTE (St-Pierre-en-Val) D. REGNIER (St-Rémy-Boscrocourt) B.HOULE, P.BELLANGER (Sept-Meules) J.J. DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) S.DELLIER (Villy-sur-Yères) M.ROULAUD, S.HANIN (Wanchy-Capval).

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement non collectif : mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'installations

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise AC2S d'un montant de 21 779.90 € HT.
- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de la Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Eau potable

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **adopte** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Eau potable du SIEA Caux Nord Est de l'année 2018.

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement collectif

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Collectif.

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **adopte** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif du SIEA Caux Nord Est de l'année 2018.

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement non collectif

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif.

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **adopte** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement Non Collectif du SIEA Caux Nord Est de l'année 2018.

DOMAINE ET PATRIMOINE : Parcelle AC04 de Bazinval - Convention d'occupation du 19/09/1989 avec l'ONF - Autorisation de travaux

Une convention d'occupation a été signée avec l'ONF le 19/09/1989 autorisant le maintien d'un réservoir d'eau potable sur la parcelle AC4 de la commune de BAZINVAL, laquelle fait partie du domaine forestier de l'état.

Dans le cadre de la 80^e tranche de travaux, le SIEA a sollicité auprès de l'ONF l'autorisation d'implanter une clôture.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **autorise** le Président à signer la convention d'autorisation de travaux avec l'ONF relative à la parcelle AC4 de la commune de Bazinval.

MOTION contre la réorganisation du réseau territorial de la DGFIP

Monsieur le président soumet au Comité Syndical une motion contre la réorganisation du réseau territorial de la DGFIP.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, Conseil Syndical à l'unanimité

- **s'oppose** à la réorganisation du réseau territorial de la DGFIP pouvant aboutir à la fermeture de trésoreries et de centres des impôts.

INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

Informations et questions diverses

Réunions du Comité Syndical

Il est rappelé que les pouvoirs donnés par les membres titulaires du Comité Syndical ne sont pas comptabilisés pour atteindre le quorum et que ce dernier n'a pas été atteint lors de la précédente séance. La présence des membres suppléants est préconisée en cas d'absence d'un membre titulaire.

La séance est levée à 20h00.

Le Président
Pierre VIGREUX

